

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 14 novembre 2006

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3610-2006.
Cause tarifaire 2007-2008 d'Hydro-Québec Distribution.
Demande de reconnaissance de statut d'expert de Messieurs Marcel Boyer et Jacques Fontaine, par la Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Par la présente, nous invitons la Régie de l'énergie à reconnaître Monsieur Marcel Boyer à titre d'expert en économie, aux fins de son rapport C-6-4, CETAF-AQLPA-SÉ-1, Document 1, relatif à la stratégie tarifaire et aux modifications à la structure tarifaire d'Hydro-Québec Distribution, ainsi qu'aux fins des réponses aux questions se rapportant à ce rapport.

Nous invitons également la Régie à reconnaître Monsieur Jacques Fontaine à titre d'expert en prévision de la demande, aux fins de son rapport C-6-6, CETAF-AQLPA-SÉ-3, Document 1, relatif à la prévision de la demande 2007 d'Hydro-Québec Distribution, ainsi qu'aux fins des réponses aux questions se rapportant à ce rapport.

Les deux rapports sont déjà déposés.

Le rapport de Monsieur Boyer avait pour objet d'examiner de manière croisée la stratégie tarifaire proposée par Hydro-Québec Distribution pour 2007-2008 ainsi que les modifications envisagées à sa structure tarifaire dans ce dossier. Monsieur Boyer a, dans ce cadre, examiné de façon croisée non seulement les propositions d'Hydro-Québec mais

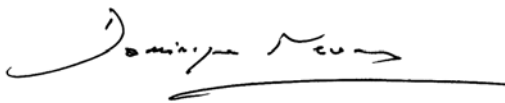
également divers scénarios alternatifs tant en ce qui concerne la stratégie tarifaire que les modifications aux structures tarifaires. Il a ainsi pu formuler une opinion et des recommandations aux fins de déterminer si les propositions d'Hydro-Québec (incluant l'étalement tarifaire et les modifications aux structures des tarifs) et leurs scénarios alternatifs *se justifiaient en principe et dans les circonstances*. Monsieur Boyer a été reconnu expert en économie au dossier R-3579-2005 par la Régie de l'énergie. L'intérêt d'un tel rapport d'expertise et d'une telle opinion consistait à s'assurer que le niveau général des tarifs et la répartition intra-tarifaire de la hausse répondent **tous les deux** aux objectifs économiques et environnementaux qui sont maintenant reconnus par la Régie, notamment dans sa décision D-2006-34 du dossier R-3579-2005 et en page 2 de son rapport annuel 2005-2006. Il s'agissait également de vérifier s'il existait des circonstances particulières justifiant de s'écarter de ces objectifs, cette année.

Le rapport de Monsieur Fontaine avait pour objet d'examiner de manière critique la prévision de la demande 2007 d'Hydro-Québec Distribution. Cette prévision fait partie des intrants du Distributeur notamment pour déterminer ses prévisions d'achats (et de revente) d'électricité, ses prévisions de ventes et, plus globalement, ses prévisions de hausses tarifaires, lesquelles permettent elles-même de simuler les répartitions de ces hausses à l'intérieur de chaque tarif et les factures de clients-types (voir rapport de Monsieur Boyer). A ce titre, la prévision de la demande constituait un des intrants devant être vérifiés afin de déterminer si des modifications plus importantes devaient être apportées aux scénarios et simulations dans l'autre rapport d'expertise, sous la responsabilité de Monsieur Boyer. Monsieur Fontaine a été reconnu expert en prévision de la demande dans de nombreux dossiers de la Régie de l'énergie ; il a notamment déposé des expertises sur la prévision de la demande du Distributeur à ses trois derniers dossiers tarifaires, tel qu'il appert de son *curriculum vitae*. Les expertises de Monsieur Fontaine ont, à plusieurs reprises au cours des années antérieures, recommandé des modifications aux prévisions de la demande du Distributeur qui se sont subséquemment avérées justes. Au présent dossier, le rapport C-6-6, CETAF-AQLPA-SÉ-3, Document 1 de Monsieur Fontaine a recommandé deux ajustements importants à la prévision de la demande du Distributeur mais qui s'annulent presque mutuellement, de sorte que la modification recommandée du total de la prévision est faible. Pour ce motif, suite à la prise de connaissance des conclusions de ce rapport, il a été jugé qu'il ne serait pas nécessaire, au rapport C-6-4, CETAF-AQLPA-SÉ-1, Document 1 (stratégie et structure tarifaires) de modifier ou de dédoubler les scénarios et simulations pour tenir compte de cette légère variation de la prévision. L'intérêt du rapport d'expertise C-6-6, CETAF-AQLPA-SÉ-3, Document 1 de Monsieur Fontaine réside dans le fait que, si des variations plus prononcées dans la prévision avaient été recommandées, les scénarios et simulations du rapport C-6-4, CETAF-AQLPA-SÉ-1, Document 1 se seraient trouvées affectées de manière significative ; de plus, des recommandations auraient alors également été faites quant aux prévisions d'achats (et reventes) d'électricité, de manière à réduire le risque d'avoir à créditer des sommes importantes au compte de *pass on* d'approvisionnement, ce qui aurait à son tour affecté les prises de décision quant à la stratégie tarifaire.

Les *curriculum vitae* et les coordonnées des deux experts sont déposés avec la présente. Un sommaire biographique se trouve également aux pages introductives de leurs rapports.

Le budget prévisionnel déjà déposé reflète le temps alors prévu de préparation de ces rapports (et des démarches consécutives telles que les réponses aux questions écrites, la prise de connaissance des preuves d'autres parties sur ce sujet et la préparation de l'audience) et le temps prévu d'audience s'y rapportant dans chaque cas.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de la *Corporation des entreprises en traitement de l'air et du froid (CETAF)*,
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.